

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

À une séance **ordinaire** du Conseil de ville de Trois-Pistoles tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville le **11 avril 2022** à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney
Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile
Siège #6 - Steve Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Philippe Guilbert. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents Madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, Monsieur Steve Rioux, trésorier. Madame Nancy Dubé, greffière et directrice générale adjointe est absente.

Sept (7) contribuables assistent à la réunion.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

14398

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du **11 avril 2022**

Il est proposé par Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 14 mars 2022

3.2 - Séance extraordinaire du 28 mars 2022

4 - FINANCES

4.1 - Approbation des déboursés du mois de mars 2022

5 - CORRESPONDANCE

6 - DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 - Dépôt d'un audit de conformité

6.2 - Nomination d'un maire suppléant pour la période du 11 avril au 8 août 2022

6.3 - Processus en cours de vente pour non-paiement de taxes

6.4 - Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les villes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

- 6.5 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels de Tetra Tech et FQM
- 6.6 - Budget 2022 révisé de l'office de l'habitation des Basques
- 6.7 - Demande d'aide financière - École d'immersion française de Trois-Pistoles
- 6.8 - Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux : transaction et quittance

7 - RÉGLEMENTS

- 7.1 - Adoption du règlement no 865 ayant pour objet de modifier le règlement no 591 de zonage
- 7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 869 abrogeant le règlement 868 décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques

8 - TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 - Autorisation de passage dans différentes rues de la ville
- 8.2 - Adoption de la procédure pour le changement des lames sur la niveleuse
- 8.3 - Adoption du programme de protection respiratoire
- 8.4 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels - Aquatech

9 - INCENDIE

- 9.1 - Démission de l'employé # 02-0194
- 9.2 - Démission de l'employé # 02-0192

10 - URBANISME

- 10.1 - Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme
- 10.2 - Création du comité de préservation du patrimoine bâti

11 - LOISIRS

- 11.1 - Intégration d'une nouvelle ressource au poste de direction du service des loisirs
- 11.2 - Nomination d'une représentante municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques
- 11.3 - Demande d'aide financière - Baseball Junior
- 11.4 - Demande d'aide financière - Baseball Senior
- 11.5 - Demande d'aide financière pour la tenue de la Fête nationale
- 11.6 - Soutien financier pour projets variés
- 11.7 - Projet voisins solidaires
- 11.8 - Ligue amateur de Dek hockey

12 - AUTRES SUJETS

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14399

3.1 - Séance ordinaire du 14 mars 2022

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Éric Belzile
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

14400 3.2 - Séance extraordinaire du 28 mars 2022

Copie du procès-verbal de cette séance extraordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Johanne Beaulieu
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

14401 4.1 - Approbation des déboursés du mois de mars 2022

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1er mars au 31 mars 2022 au montant de 1 045 292,20 \$.

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yannick Ouellet
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1er mars au 31 mars 2022 au montant de 1 045 292,20 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

5 - CORRESPONDANCE

6 - DIRECTION GÉNÉRALE

14402 6.1 - Dépôt d'un audit de conformité

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville a pris connaissance du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport confirme que la Ville de Trois-Pistoles s'est conformée aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Maurice Vaney
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles accepte positivement le dépôt du rapport d'audit qui est conforme aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

14403

6.2 - Nomination d'un maire suppléant pour la période du 11 avril au 8 août 2022

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit désigner, pour la période déterminée, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la MRC des Basques afin de représenter la Ville lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Côté
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles désigne Monsieur Yannick Ouellet, au poste de maire suppléant pour la période du 11 avril au 8 août 2022.

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir.

ADOPTÉE

14404

6.3 - Processus en cours de vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 14 377 du 14 mars 2022, le Conseil de ville de Trois-Pistoles a approuvé la liste officielle comprenant l'immeuble qui devra être vendu pour non-paiement de taxes et les frais le 9 juin 2022 à 10 h à moins que les arrérages et les frais ne soient payés au préalable à la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues suivantes, en taxes scolaires ou municipales, totalisant 57 438,50 \$, pour ledit immeuble compris dans la liste officielle :

Immeuble concerné (Ville de Trois-Pistoles, circonscription foncière de Témiscouata)	Taxes foncières dues à la Ville de Trois-Pistoles, (en date du 9 juin 2022)
Matricule : 0433-32-6760 Lot : 5 227 158, cadastre du Québec	79,46 \$ en intérêts 173,26 \$ en capital (année 2019) 353,43 \$ en capital (année 2020) 353,43 \$ en capital (année 2021) 176,71 \$ en capital (2 versements 2022)

Matricule : 0433-32-9558	2730,52 \$ en intérêts
Lot : 5 227 160, cadastre du Québec	1 828,00 \$ en capital (année 2019)
	465,12 \$ en capital (année 2020)
	51 046,01 \$ en capital (année 2021)
	232.56 \$ en capital (2 versements 2022)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal et de l'article 538 de la Loi sur les cités et villes, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le trésorier, M. Steve Rioux, ou, en son absence, la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Ville, tout immeuble de son territoire mis en vente.

ADOPTÉE

14405

6.4 - Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les villes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Belzile
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un

consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Trois-Pistoles s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Ville de Trois-Pistoles s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Trois-Pistoles s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE

14406

6.5 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels de Tetra Tech et FQM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles se voit dans l'obligation de déposer une nouvelle demande de financement pour la réfection de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles doit déposer un nouveau bilan de santé qui sera fait par des professionnels en bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du bilan a été demandé et le coût du contrat est de trois mille trois cents dollars (3 300 \$) plus les taxes applicables pour les services d'ingénierie de la firme Tetra Tech ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du bilan a été demandé et le coût du contrat est de quatre mille huit cent trente dollars (4 830\$) plus les taxes applicables pour les services d'architecture de la firme FQM ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé
Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de Ville de Trois-Pistoles accepte ces deux (2) offres de service;

QUE le conseil de Ville de Trois-Pistoles mandate Madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ces ententes de services.

ADOPTÉE

14407

6.6 - Budget 2022 révisé de l'office de l'habitation des Basques

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville a pris connaissance d'une version du budget 2022 révisé de l'Office d'habitation des Basques (version approuvée le 3 mars 2022 par la Société d'habitation du Québec) ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville de Trois-Pistoles se chiffre à 36 252 \$ selon cette nouvelle version révisée du budget 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Maurice Vaney
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve ledit budget 2021 révisé de l'Office d'habitation des Basques et accepte de payer sa quote-part révisée au montant de 36 252 \$.

ADOPTÉE

14408 6.7 - Demande d'aide financière - École d'immersion française de Trois-Pistoles

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement a été déposée par l'école d'immersion française de Trois-Pistoles pour l'année financière 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles est l'un des partenaires financiers de l'organisme depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE l'école de langue offrira une programmation complète en personne à Trois-Pistoles cet été ;

CONSIDÉRANT QUE l'école de langue célébrera cet été son 90^e anniversaire de partenariat avec la Ville de Trois-Pistoles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johanne Beaulieu
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie une aide financière au montant de douze mille dollars (12000 \$) à l'école d'immersion française de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14409 6.8 - Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux : transaction et quittance

CONSIDÉRANT le contrat attribué par le Conseil de Ville de Trois-Pistoles à Construction L.F.G. inc. pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean Rioux;

CONSIDÉRANT le litige qui oppose les parties (Construction L.F.G. inc, Ville de Trois-Pistoles et WSP Canada inc.) dans le dossier judiciaire numéro 250-17-001401-186;

CONSIDÉRANT toutes les procédures judiciaires déposées par les parties et l'ensemble des allégations contenues à ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont jugés opportun d'évaluer les possibilités, sans préjudice ni admission de responsabilité de part et d'autre, de convenir d'une solution négociée avant d'engager des frais supplémentaires relatifs à la préparation de la gestion de la conférence préparatoire et d'un procès;

CONSIDÉRANT QU'une transaction et quittance permettrait aux parties de mettre fin de manière définitive à ce litige;

CONSIDÉRANT le document de transaction et quittance présenté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Belzile

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles accepte la recommandation de transaction et quittance présentée le 8 avril 2022;

QUE Monsieur Philippe Guilbert, maire et Madame Pascale Rioux, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Pistoles l'entente de transaction et quittance;

QUE cette dépense soit payée à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville de Trois-Pistoles et que le trésorier, monsieur Steve Rioux soit autorisé à effectuer les transactions bancaires reliées à cette entente.

ADOPTÉE

7 - RÈGLEMENTS

14410

7.1 - Adoption du règlement no 865 ayant pour objet de modifier le règlement no 591 de zonage

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 14 février 2022, un membre du conseil a donné un avis de motion du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 14 février 2022 et que le premier projet de règlement s'intitulait « Règlement N^o 865 ayant pour objet de modifier le règlement N^o 591 de zonage conformément et simultanément à la modification du plan d'urbanisme » ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 14 mars 2022 à 19 h, à la suite d'un avis public annonçant ces procédures de consultation;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la consultation publique a été produit ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié dans le journal Info-Dimanche le 16 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet de règlement a été mise à la disposition du public avant la séance sur le site internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le Conseil adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Côté
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le règlement intitulé « Règlement no 865 ayant pour objet de modifier le règlement no 591 de zonage ».

ADOPTÉE

7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 869 abrogeant le règlement 868 décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques

Monsieur Éric Belzile, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 869 décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques sera adopté lors d'une séance subséquente. Conformément à la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante, par le conseiller et a été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

8 - TRAVAUX PUBLICS

14411

8.1 - Autorisation de passage dans différentes rues de la ville

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de passage a été déposée le 16 mars 2022 par les représentants de l'École Gérard-Raymond afin de permettre aux étudiants de l'institution de faire des tours de calèches ;

CONSIDÉRANT QUE les rues situées à proximité de l'école ont été utilisées afin d'effectuer cette activité ce 18 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de demande exige une résolution du conseil et que la Ville de Trois-Pistoles a avisé par écrit le responsable de la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johanne Beaulieu
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles entérine la décision prise le 17 mars 2022 afin de permettre aux étudiants de l'École Gérard-Raymond de faire des tours de calèches dans différentes rues adjacentes à celle de l'École Gérard-Raymond.

ADOPTÉE

14412

8.2 - Adoption de la procédure pour le changement des lames sur la niveleuse

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire se munir d'une procédure pour le changement des lames sur la niveleuse afin d'éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles fait partie d'une mutuelle de prévention et que la création de cette procédure a été recommandée par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Belzile
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles adopte la procédure de travail pour le changement des lames sur la niveleuse.

ADOPTÉE

14413 8.3 - Adoption du programme de protection respiratoire

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* a comme principal objectif d'éliminer les dangers à la source afin de préserver la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de protection respiratoire est un outil de gestion qui permet de maximiser la protection des travailleurs lorsque le port d'un appareil de protection respiratoire est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de ville désirent protéger la santé de ses employé(e)s qui pourraient être exposé à des émissions de silice cristalline;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles adopte le programme de protection respiratoire, tel que déposé par Solutions Mieux Être Lifeworks.

ADOPTÉE

14414 8.4 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels - Aquatech

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction pour une nouvelle chambre de vanne sur la rue Jean-Rioux sont prévus dans la programmation de la TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour la mise à niveau de la chambre de vanne sur la rue du Parc doivent être exécuté simultanément et que ceux-ci sont également prévus dans la planification des travaux de la TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été approchées afin de soumissionner sur la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a reçu seulement qu'une seule soumission, soit celle déposée par la firme Aquatech (proposition 20211200 rev1) au montant de quarante-neuf mille neuf cent vingt-cinq dollars et cinquante cents (49 925.50 \$) plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johanne Beaulieu,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles mandate la firme Aquatech pour la réalisation de plans et devis et pour ses services de surveillance des travaux au montant de quarante-neuf mille neuf cent vingt-cinq dollars et cinquante cents (49 925.50 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

9 - INCENDIE

14415 9.1 - Démission de l'employé # 02-0194

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies de la Ville de Trois-Pistoles a reçu une lettre de démission déposée le 19 mars 2022 par l'employé # 02-0194 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve la démission de l'employé #02-0194.

ADOPTÉE

14416 9.2 - Démission de l'employé # 02-0192

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies de la Ville de Trois-Pistoles a reçu une lettre de démission déposée le 19 mars 2022 par l'employé # 02-0192 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve la démission de l'employé # 02-0192.

ADOPTÉE

10 - URBANISME

10.1 - Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenu le 14 mars 2022 a été déposé aux membres du Conseil de ville.

14417 10.2 - Création du comité de préservation du patrimoine bâti

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 863 ayant pour objet de remplacer le règlement no 826 sur la démolition a été adopté lors de la séance ordinaire le 14 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de préservation du patrimoine bâti doit être constitué pour et nommé par résolution du Conseil de ville ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yannick Ouellet
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles nomme Monsieur Philippe Guilbert, Monsieur Steve Côte et Monsieur Éric Belzile comme membres du Comité de préservation du patrimoine bâti.

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles nomme Madame Johanne Beaulieu comme membre substitut et ce, pour une période de douze mois, tel que stipulé par le règlement.

ADOPTÉE

11 - LOISIRS

14418

11.1 - Intégration d'une nouvelle ressource au poste de direction du service des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction du service des loisirs est vacant depuis janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et que les démarches pour la dotation du poste sont complétées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Côté
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles embauche Madame Geneviève Renart et que cette embauche est soumise à une période de probation d'une durée de six (6) mois;

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Pascale Rioux, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec cette employée.

ADOPTÉE

14419

11.2 - Nomination d'une représentante municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer par résolution une élue afin de représenter la Ville de Trois-Pistoles auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (C.R.S.B.P.);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johanne Beaulieu
Et résolu à l'unanimité,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles nomme Madame Claudia Lagacé, représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (C.R.S.B.P.);

QUE : la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (C.R.S.B.P.).

ADOPTÉE

14420

11.3 - Demande d'aide financière - Baseball Junior

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement a été déposée par le club de Baseball junior pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire soutenir les clubs sportifs de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Belzile
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie une aide financière au montant de mille deux cents dollars (1200 \$) et offre gratuitement la location du terrain de baseball pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉE

14421 11.4 - Demande d'aide financière - Baseball Senior

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement a été déposée par le Club de baseball senior de Trois-Pistoles pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire soutenir les clubs sportifs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de ville sont d'avis d'accorder une aide financière de trois mille dollars (3000 \$) pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce montant couvrira les coûts de location exigibles du terrain de baseball et la différence sera octroyée pour les dépenses d'opérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Maurice Vaney
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie une aide financière au montant de trois mille dollars (3000 \$) au Club de baseball senior de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14422 11.5 - Demande d'aide financière pour la tenue de la Fête nationale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire offrir des activités entourant la Fête nationale et que des aides financières peuvent être consenties pour soutenir la réalisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yannick Ouellet
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à transmettre une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles auprès de la Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ);

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer pour et au nom de la Ville toute convention en lien avec la réalisation de l'événement.

ADOPTÉE

14423 11.6 - Soutien financier pour projets variés

Note de la greffière: M. Maurice Vaney, conseiller, déclare son intérêt indirect dans ce point. M. Vaney ne participe pas aux délibérations ni au vote sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles investit annuellement des sommes issues de ses fonds culturels et événementiels en vue de permettre la réalisation de différents projets ayant des retombées sociales et économiques pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johanne Beaulieu
Et résolu majoritairement,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve le versement de l'aide consentie aux promoteurs mentionnés ci-dessous pour lesdits projets;

- Marathon de la Création et Au quai on danse (Soraïda Caron en collaboration avec les Amis de l'Art) : 15 500\$
- Rendez-vous des Grandes Gueules (Les compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles) : 15 000\$
- Présentation de deux spectacles extérieurs gratuits (L'œil de la tempête) : 7 500\$
- Festivités entourant les 50 ans de la Maison du Notaire (Les Amis de l'Art Maison du Notaire) : 10 000\$
- Fête nationale (Ville de Trois-Pistoles) : 5 000\$
- Si aujourd'hui pour demain (Projet de médiation culturelle visant une exposition hybride de photos sonores) : 2 500\$
- Pas à pas vers toi (Projet de médiation culturelle visant un circuit poétique de portraits) : 2 500\$

TOTAL : 70 000\$

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer avec les promoteurs une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à coordonner la réalisation des moyens d'action portés par la Ville et donc à acquérir les biens et/ou retenir les services spécialisés nécessaires pour la concrétisation des moyens d'action.

ADOPTÉE

14424 11.7 - Projet voisins solidaires

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques désire déposer un projet au programme «Voisins Solidaires» auprès d'EspaceMuni qui consiste à développer et mettre en place des projets intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a des idées de projets éligibles dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Éric Belzile
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles accepte de participer à la démarche pour la mise en place de projets dans sa ville.

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles nomme Madame Sara Amélie Bellavance, directrice de la culture et des communications comme représentante de la Ville auprès de ce comité de travail.

ADOPTÉE

14425 11.8 - Ligue amateur de Dek hockey

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée auprès de la Ville de Trois-Pistoles afin d'utiliser les espaces sportifs régulièrement, soit le jeudi soir pour la période 26 mai au 11 août 2022 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location devra être signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claudia Lagacé
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Pascale Rioux, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de location pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE

12 - AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Une citoyenne demande des précisions sur les sujets de la réunion. Une demande est adressée afin de sécuriser la rue Notre-Dame Est dans le secteur de l'hôpital afin de limiter les automobiles stationnées aux abords de la rue réduisant la visibilité.

14426

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Éric Belzile,
Et résolu unanimement,

QUE la séance soit levée. Il est 20h05.

Philippe Guilbert, maire

Pascale Rioux, greffière adjointe